X

The website could publish non-personalized ads. The website is only for business purposes and professionnals, and not for consumers and individuals purposes.

The website recommand you to block all cookies and all trackers by adjusting your web browser settings.

Think about Stanley Meyer's water electrolyser! Hydrogen Hydrogen Make water the new coal for a better tomorrow Informations générales de la société Holomorphe

HOLOMORPHE

Registre du commerce et des sociétés : R.C.S. PARIS - Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS Activités : Commerce de gros de produits chimiques - Edition de logiciels applicatifs / Code NAF : 4675Z

Dénomination sociale : S.A.S.U. à capital variable HOLOMORPHE / Capital social : 100 euros

Adresse du siège social : 31 Avenue de Ségur - ABC LIV Ségur - 75007 Paris / Siret : 88363255600014

Numero TVA intracommunataire: FR06883632556 / Président: Monsieur Jason ALOYAU / Date d'immatriculation: 26 Mai 2020

Contact Personne à contacter Adresse du siège social Téléphone E-mail professionnel

Monsieur Jason ALOYAU 31 Avenue de Ségur 75007 Paris 07.49.16.33.29 jason.aloyau@holomorphe.com

Conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel

Contractants

Vu les articles 1145 à 1161 du code civil concernant la capacité et la représentation,

Vu les articles L123-1 à L123-11-8 du code de commerce concernant le registre du commerce et des sociétés, Vu les articles R123-31 à R123-171-1 du code de commerce concernant le registre du commerce et des sociétés, Vu les articles A123-12 à A123-80 du code de commerce concernant le registre du commerce et des sociétés, Client

- Raison sociale : ... - Capital social : ...

Dans les présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel, le client est une personne - Adresse du siège social : ...

morale agissant pour son activité principale et ayant un effectif salarial supérieur à six salariés, et désignée par les informations suivantes : - Numéro SIRET : ...

- Registre du commerce et des sociétés : ...

- Activités : ... - Code NAF:...

- Numéro TVA intracommunataire : ... - Président : ...

- Date d'immatriculation : ... - Numéro de téléphone : ... Conformément aux articles 1145 à 1161 du code civil, le client est représenté par ... pour les présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel.

Conformément aux articles L123-1 à L123-11-8 du code de commerce, le client devra joindre une copie de son extrait Kbis datant de moins de trois mois par rapport à la date de signature des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel et une copie d'une pièce d'identité de son représentant légal mentionné dans son extrait Kbis aux présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel afin de prouver son immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés.

Vendeur

Dans les présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel, le vendeur est une personne morale désignée par les informations suivantes : - Raison sociale : HOLOMORPHE, société par actions simplifiée unipersonnelle à capital variable - Capital social: 100 euros

- Adresse du siège social : 31 Avenue de Ségur - ABC LIV Ségur - 75007 Paris - Numéro SIRET: 88363255600014 - Registre du commerce et des sociétés : Registre du commerce et des sociétés de Paris / Greffe du tribunal de commerce de Paris - Activités : Commerce de gros de produits chimiques / Édition de logiciels applicatifs - Code NAF: 4675Z - Numéro TVA intracommunataire: FR06883632556 - Président : Monsieur Jason ALOYAU

- Date d'immatriculation : 26 Mai 2020 Numéro de téléphone : 00.33.7.49.16.33.29 Conformément aux articles 1145 à 1161 du code civil, le vendeur est représenté par Monsieur Jason ALOYAU pour les présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel. Conformément aux articles L123-1 à L123-11-8 du code de commerce, le vendeur devra joindre une copie de son extrait Kbis datant de moins de trois mois par rapport à la date de signature des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur

commerce et des sociétés. Dans les présentes conditions générales de ventes de contenu numérique non fourni sur un support matériel, il a été convenu ce qui suit:

Articles

Article 1: Objet et champ d'application

Vu les articles L441-1 à L441-19 du code de commerce concernant la transparence dans la relation commerciale, Vu les articles L111-1 à L141-2 du code de la consommation concernant l'information des consommateurs et pratiques commerciales,

un support matériel et une copie d'une pièce d'identité de son représentant légal mentionné dans son extrait Kbis aux présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel afin de prouver son immatriculation auprès du registre de

Conformément à l'article L441-1 du code de commerce et à l'article L111-1 du code de la consommation, les présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises au client pour lui permettre de passer commande. Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations du vendeur et de son client dans le cadre de la vente

de contenu numérique non fourni sur un support matériel.

Toute acceptation du devis/bon de commande en ce compris la clause "Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées" implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel.

Article 2 : Prix

Vu le code de la consommation, Vu le code général des impôts, Vu les articles du code de commerce concernant,

Les prix des contenus numériques non fournis sur un support matériel vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Les prix des contenus numériques non fournis sur un support matériel vendus sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, les prix des contenus numériques non fournis sur un support matériel vendus seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la commande.

Le vendeur s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Toutefois, le vendeur s'engage à facturer les contenus numériques non fournis sur un support matériel commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Article 3: Garantie

Vu le code de commerce, Vu le code de la consommation, Vu le code civil, Toute fourniture de contenu numérique non fourni sur un support matériel au client par le vendeur des présentes conditions générales de

vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel ne fera l'objet d'aucune garantie que ce soit.

Le vendeur ne vend en aucun cas que ce soit des contenus numériques non fournis sur un support matériel à caractère personnel, pornographique, violent, racial, dégradant, sexuel, raciste et illicite.

Article 4: Rabais et ristournes

Vu le code de la consommation,

Vu le code de commerce, Vu le code général des impôts, Les tarifs proposés au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel comprennent les rabais et ristournes que le vendeur serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par le client de certains contenus numériques non fournis sur un support matériel.

Article 5 : Escompte

Vu le code de la consommation, Vu le code de commerce, Vu le code général des impôts,

Tout paiement anticipé de toute facture émise au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel ne fera l'objet d'escompte.

Article 6: Rétractation Vu les articles L221-18 à L221-28 du code de la consommation concernant le droit de rétractation applicable aux contrats conclus à distance et hors établissement, Vu le code de commerce,

Conformément à l'alinéa 13 de l'article L221-28 du code de la consommation, stipulant que le droit de rétractation ne peut être exercée pour les contrats de fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation, le client ne peut se prévaloir le droit de rétractation de la fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel par le vendeur dont l'exécution des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel a commencé après accord préalable exprès du client et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Article 7 : Facturation et délai de paiement

Vu les articles L123-12 à L123-24 du code de commerce concernant les obligations comptables applicables à tous les commerçants, Vu les articles L441-1 à L441-2 du code de commerce concernant les conditions générales de vente, Vu les articles L441-9 à L441-16 du code de commerce concernant la facturation et les délais de paiement, Vu les articles D441-5 à R441-10 du code de commerce concernant la facturation et les délais de paiement, Vu les articles D123-235 à D123-236 du code de commerce concernant le numéro unique d'identification des entreprises, Vu les articles 289-0 à 289 bis du code général des impôts concernant les obligations des redevables pour la taxe sur la valeur ajoutée par rapport aux factures, Vu les articles 242 nonies à 242 nonies A de l'annexe 2 du code général des impôts concernant les obligations des redevables pour la taxe sur la valeur ajoutée par rapport aux factures, Vu les articles 96 F à 96 I bis de l'annexe 3 du code général des impôts concernant les obligations des redevables pour la taxe sur la valeur ajoutée par rapport aux factures transmises par voie électronique, Vu les articles 41 septies à 41 nonies de l'annexe 4 du code général des impôts concernant les obligations des redevables pour la taxe sur la valeur ajoutée par rapport aux factures transmises par voie électronique, Vu les articles L102 B à L102 E du livre des procédures fiscales concernant l'obligation et les délais de conservation des documents,

présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel sera émise par voie électronique au moyen d'une signature électronique. En cas d'erreur, une facture émise au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel peut être annulée ou rectifiée. Conformément à l'article L441-10 du code de commerce, le délai de paiement convenu entre les contractants des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel pour régler les sommes dues ne peut dépasser trente jours après la date d'émission de la facture émise au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel. Conformément à l'article L123-22 du code de commerce et à l'article L102 B du livre des procédures fiscales, la facture émise au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel sera établie en euros et en langue française, et devra être conservée pendant dix ans par les contractants.

Conformément à l'article 289 du code général des impôts et à l'article 242 nonies A de l'annexe 2 du code général des impôts, la facture émise au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel comportera un certain nombre de mentions obligatoires qui sont les suivantes : - La date de l'émission de la facture qui est la date à laquelle elle est émise. - La numérotation de la facture qui est le numéro unique basé sur une séquence chronologique continue et sans rupture. - La date de la vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel qui est le jour effectif de la fin d'exécution de la vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel. - L'identité du client qui comporte la dénomination sociale du client, l'adresse du siège social du client et l'adresse de facturation si différente du siège social. - L'identité du vendeur qui comporte la dénomination sociale du vendeur suivie du numéro siren, l'adresse du siège social du vendeur, la forme juridique et le montant du capital social du vendeur. - Le numéro individuel d'identification à la TVA du vendeur et du client. - La désignation de la prestation qui comporte la prestation fournie. - Le décompte détaillé de chaque prestation qui comporte le détail en quantité et prix. Le prix catalogue qui comporte le prix unitaire hors TVA de la prestation fournie.

Conformément à l'article L441-9 du code de commerce, le vendeur émettra une facture au client lors de la date de signature des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel. La facture émise au client par le vendeur des

- Le taux de TVA légalement applicable et le montant total de la TVA correspondant. - La mention suivante : "Rabais, ristourne, ou remise acquise à la date de la prestation de service et directement liée à cette opération : néant.". - La somme totale à payer hors taxe (HT) et toutes taxes comprises (TTC). - La date de paiement ou le délai de paiement qui est la date à laquelle le règlement doit intervenir. - La mention suivante : "Escompte pour paiement anticipé : néant.". - Les taux des pénalités de retard qui sont exigibles en cas de non-paiement à la date de règlement. - La mention suivante : "Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.". - La mention de l'indemnité forfaitaire de quarante euros pour frais de recouvrement, en cas de retard de paiement. - La mention suivante : "Le paiement sera effectué en une seule fois par virement bancaire aux coordonnées bancaires du vendeur." - Les coordonnées bancaires du vendeur.

Article 8 : Modalités de paiement

Vu le code de commerce, Vu le code civil,

Le réglement de toute facture émise au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel s'effectue par virement bancaire au compte bancaire du vendeur mentionné sur la facture accompagnée du relevé d'identité bancaire du compte bancaire du vendeur.

Article 9 : Pénalités pour retard de paiement

Vu les articles L441-10 à L441-16 du code de commerce concernant les délais de paiement, Vu l'article L313-2 du code monétaire et financier concernant le taux de l'intérêt légal, Vu l'article D313-1-A du code monétaire et financier concernant le taux de l'intérêt légal, Vu le code de procédure civile, Conformément à l'article L441-10 du code de commerce, tout retard de paiement de toute facture émise au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel fera l'objet de pénalités de retard de paiement exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur toute facture émise au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel ainsi que le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de

recouvrement due au vendeur dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date. Les pénalités de retard de paiement de toute facture émise au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Le client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du vendeur, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le vendeur peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Le taux de l'intérêt légal sera fixé à vingt pour cent (20%) pour tout calcul des pénalités de retard de paiement de toute facture émise au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel.

La formule de calcul des pénalités de retard de paiement de toute facture émise au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel est la suivante : [(taux d'intérêt légal fixé par les présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel) x (montant TTC de toute facture émise au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel)] x [(nombre de jours de retard de paiement de toute facture émise au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel)/365].

Le point de départ des pénalités de retard de paiement de toute facture émise au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel est le lendemain de l'échéance de toute facture émise au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel. Le point d'arrivée du calcul des pénalités de retard de paiement de toute facture émise au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel est constitué par la date d'envoi du règlement de toute facture émise au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel.

Article 10: Livraison

Vu le code de commerce, Vu le code de la consommation, Vu le code civil, Vu le code des postes et des communications électroniques,

Conformément à l'alinéa 1 de l'article L32 du code des postes et des communications électroniques, la fourniture ou la livraison d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel au client par le vendeur des présentes conditions de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel est effectuée par voie électronique.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des contenus numériques non fournis sur un support matériel au client par le vendeur des présentes conditions de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel ne pourra pas donner lieu au profit du client à : l'allocation de dommages et intérêts ; l'annulation de la commande.

En cas de contenus numériques non fournis sur un support matériel manquants ou détériorés lors de la livraison, le client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdits contenus numériques non fournis sur un support matériel. Ces

réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé avec accusé de réception ou par courrier électronique adressé au vendeur. Article 11 : Clause résolutoire Vu les articles 1224 à 1230 du code civil concernant la résolution,

Conformément à l'article 1224 du code civil, si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause "Pénalités pour retard de paiement", le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit du vendeur.

Article 12: Protection du secret des affaires / Confidentialité

Vu les articles L151-1 à L154-1 du code de commerce concernant la protection du secret des affaires, Vu les articles R152-1 à R153-10 du code de commerce concernant la protection du secret des affaires,

Comnformément à l'article L151-1 du code de commerce concernant l'information protégée, les contenus numériques non fournis sur un support matériel vendus au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel sont protégés au titre du secret des affaires.

Conformément aux articles L151-2 à L151-3 du code de commerce concernant la détention légitime et l'obtention licite d'un secret des affaires, le vendeur est l'unique détenteur légitime du secret des affaires des contenus numériques non fournis sur un support matériel vendus au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel.

Conformément aux articles L151-4 à L151-6 du code de commerce concernant l'obtention illicite, l'utilisation illicite et la divulgation illicite du secret des affaires, le client ne peut se prévaloir le droit d'obtenir, d'utiliser et de divulguer tout secret des affaires des contenus numériques non fournis sur un support matériel vendus au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel.

Conformément aux articles L152-1 à L152-8, L153-1 à L153-2, R152-1, R153-1 à R153-10 du code de commerce concernant les actions en prévention, en cessation ou en réparation d'une atteinte au secret des affaires et les mesures générales de protection du secret des affaires devant les juridictions civiles ou commerciales, le vendeur peut exercer des actions en justice contre le client ou des tiers pour atteinte au secret des affaires des contenus numériques non fournis sur un support matériel vendus au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel.

Article 13 : Pratiques anticoncurrentielles / Pratiques prohibées

Vu les articles L420-1 à L420-7 du code de commerce concernant les pratiques anticoncurrentielles, Vu les articles L442-1 à L442-11 du code de commerce concernant les pratiques commerciales déloyales entre entreprises, Vu les articles L481-1 à L483-11 du code de commerce concernant les actions en dommages et intérêts du fait des pratiques anticoncurrentielles, Vu les articles R420-1 à R420-5 du code de commerce concernant les pratiques anticoncurrentielles, Vu les articles R442-1 à R442-4 du code de commerce concernant les pratiques commerciales déloyales entre entreprises, Vu les articles R481-1 à R483-14 du code de commerce concernant les actions en dommages et intérêts du fait des pratiques anticoncurrentielles,

fourni sur un support matériel. Article 14 : Clause de propriété intellectuelle

Vu les articles L341-1 à L343-7 du code de la propriété intellectuelle concernant les droits des producteurs de bases de données, Vu l'article R341-1 du code de la propriété intellectuelle concernant les droits des producteurs de bases de données,

Conformément à l'article L341-1 du code de la propriété intellectuelle, le vendeur est pleinement le producteur de la base de données des contenus numériques non fournis sur un support matériel mis en vente auprès de son client par rapport aux présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel.

Conformément à l'article L342-1 du code de la propriété intellectuelle, lorsque le paiement de la facture émise au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel est effectué, le vendeur transmet au client les contenus numériques vendus et non fournis sur un support matériel par voie électronique et autorise au client la réutilisation des contenus numériques non fournis sur un support matériel à des fins privées et commerciales que ce soit.

Article 15 : Clause de réserve de propriété

Vu le code de commerce, Vu le code civil, Vu le code de la propriété intellectuelle,

Le client peut se prévaloir le droit de la propriété des contenus numériques vendus et non fournis sur un support matériel jusqu'au paiement intégral de la facture lui étant émise par le vendeur par rapport aux présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel.

Toutefois, le vendeur reste toujours propriétaire des contenus numériques vendus et non fournis sur un support matériel même après le paiement intégral par le client de la facture lui étant émise par le vendeur par rapport aux présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel.

Article 16 : Responsabilités

Vu le code civl, Vu le code de commerce,

Tout usage que ce soit fait par le client des contenus numériques non fournis sur un support matériel au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel est entièrement sous la responsabilité du client.

Le client ne peut se prévaloir le droit d'engager la responsabilité du vendeur des contenus numériques non fournis sur un support matériel au client par le vendeur des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel pour toute raison que ce soit.

Article 17 : Force majeure

Vu les articles 1217 à 1231-7 du code civil concernant l'inexécution du contrat,

Conformément à l'article 1218 du code civil, la responsabilité du vendueur ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du code civil.

Le vendeur peut exercer des actions en dommages et intérêts contre le client du fait des pratiques anticoncurrentielles, déloyales et prohibées commises par le client envers le vendeur par rapport aux présentes conditions générales de vente de contenu numérique non

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE, Conformément à l'article 2 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le vendeur ne traite pas des données à caractère personnel du client ou des tiers de quelque manière que ce soit.

Le client est entièrement responsable de tout traitements automatisés en tout ou partie de données à caractère personnel, ainsi qu'aux traitements non automatisés de données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans des fichiers.

Le vendeur ne donne pas son consentement pour tout traitement de ses données à caractère personnel par le client ou des tiers.

Article 19 : Clause d'acceptation expresse du client aux conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel

> Vu le code de commerce, Vu le code civil, Vu le code de la consommation,

Le client statue d'avoir lu et approuvé les présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel, et accepte expressément les présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel.

Article 20 : Modification des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel

Vu les articles 1100 à 1303-4 du code civil concernant les sources d'obligations,

Conformément aux articles 1101 à 1231-7 du code civil concernant le contrat, toute modification apportée aux présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par les contractants.

Article 21 : Réglement des litiges

Vu les articles 1188 à 1192 du code civil concernant l'interprétation du contrat, Vu les articles 1240 à 1252 du code civil concernant la responsabilité extracontractuelle, Vu les articles L721-1 à L724-7 du code de commerce concernant le tribunal de commerce, Vu les articles R721-1 à R724-21 du code de commerce concernant le tribunal de commerce, Vu les articles A721-1 à A721-10 du code de commerce concernant le tribunal de commerce, Vu l'article Annexe 7-1 du code de commerce,

Conformément aux articles L721-1 à L721-8 et R721-1 à R721-22 du code de commerce concernant l'institution et la compétence du tribunal de commerce, les contractants s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'application ou de l'interprétation des présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel. À défaut de

Article 18 : Protection des données à caractère personnel

Signatures et cachets des contractants Vu les articles 1101 à 1231-7 du code civil concernant le contrat, Vu les articles 1372 à 1377 du code civil concernant l'acte sous signature privée, Conformément aux articles 1112 à 1187 et 1372 à 1377 du code civil, les présentes conditions générales de ventes de contenu numérique non fourni sur un support matériel ont été établies par acte sous signatures privées par les contractants.

Lieu et date des signatures et cachets des contractants

En date du ... situé au ..., les présentes conditions générales de ventes de contenu numérique non fourni sur un support matériel ont été signées et tamponnées par l'emprunteur et le prêteur.

Nombre d'exemplaires des présentes conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel sont faites en deux exemplaires dont l'un pour le client et l'autre pour le vendeur.

Approbation des présentes conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente de contenu numérique non fourni sur un support matériel ont été lues et approuvées par le client et le vendeur.

Signature et cachet du client "Lu et approuvé"

solution amiable, le litige sera tranché par le tribunal de commerce de Paris.

Signature et cachet du vendeur "Lu et approuvé"

Legal notice Terms and conditions

Contact Agreement for the provision of materials in french General conditions of sale of digital content not supplied on a material medium in french

Sale of databases of mathematics Reporting

Computer-aided design Contents Application software publishing services on a flat-rate basis and under remote control only Resume of Mr Jason ALOYAU